

**Administration  
de la fiscalité des entreprises  
et des revenus****DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Contrôle Bruxelles Etranger**  
NORTH GALAXY – Tour B  
Bld Roi Albert II, 33 – 6<sup>ème</sup> ét. – Bte 326  
1030 BRUXELLES

Bruxelles, le

**JUIL. 2007**

2006-12-31

SE

Impôt : INR/Soc.  
Référence :  
Exercice(s) d'imposition :  
Revenus de :  
Bilan(s) au :  
Votre correspondante:  
E-Mail :

Mesdames, Messieurs,

L'article 316 du Code des impôts sur les revenus 1992 prévoit que le contribuable a l'obligation, lorsqu'il en est requis par l'administration, de lui fournir par écrit, dans le mois de la date d'envoi de la demande, tous renseignements qui lui sont réclamés en vue de vérifier sa situation fiscale.

Je vous prie dès lors de répondre aux questions ci-après, dans un délai d'un mois à compter de l'envoi de la présente demande. Ce délai peut être prolongé pour de justes motifs dont il convient de m'informer avant l'expiration de celui-ci.

Je crois opportun d'appeler également votre attention :

- sur les dispositions de l'article 351 du Code précité qui autorise l'administration à établir d'office l'imposition, notamment dans le cas où le contribuable a négligé de fournir les renseignements demandés dans les délais fixés.
- sur celles de l'article 352 du même Code qui, en cas de taxation d'office, met le fardeau de la preuve du montant exact des revenus imposables et autres éléments à prendre en considération à charge du contribuable qui n'établit pas que de justes motifs l'ont empêché de fournir ces renseignements dans le délai fixé;
- sur celles des articles 445 et 449 dudit Code qui prévoient l'application d'amendes administratives et de sanctions pénales en cas d'infraction à l'article 316 en cause.

**N'omettez pas de dater et signer votre réponse (voir verso).**

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

**l'Inspecteur principal,**

## Questions

En application de l'article 82 de la loi du 13 avril 1995 modifiant les lois sur les sociétés commerciales, coordonnées le 30 novembre 1935 et de l'article 305 du C.I.R. 92 veuillez nous fournir les renseignements suivants.

### I. PRINCIPAL ETABLISSEMENT & PUBLICATIONS OFFICIELLES.

- 1) Quelle est la dénomination exacte de votre société et quelle est sa forme juridique ?
- 2) Où est situé exactement le siège social ?
- 3) Quel est l'objet social de votre société ?
- 4) Veuillez identifier les principaux actionnaires et préciser leur participation dans le capital de votre société.
- 5) Veuillez nous faire parvenir une copie des statuts et de l'acte constitutif de la société, ainsi que toute modification à ces documents. Veuillez également joindre un organigramme du groupe.

### II. ETABLISSEMENT BELGE.

- 6) Où est situé votre siège d'exploitation en Belgique ? Veuillez préciser les différentes adresses s'il en existe plusieurs; indiquez les numéros de téléphone. Précisez leurs dénominations si elles diffèrent de la raison sociale.
- 7) Veuillez nous communiquer l'identité et l'adresse de votre représentant ou mandataire en Belgique et joindre les procurations éventuelles. Mentionnez l'étendue des pouvoirs des personnes visées et si elles peuvent les exercer seules ou doivent le faire conjointement.
- 8) Depuis quand votre firme exerce-t-elle une activité en Belgique ?
- 9) Précisez l'activité réellement déployée en Belgique.
- 10) Avez-vous déjà eu des relations avec une autorité fiscale belge et si oui, laquelle.
- 11) a) Quel est le numéro de TVA ou le numéro national de votre firme en Belgique ?  
b) Quel est votre numéro de compte bancaire en Belgique ?

### III. ACTIVITES EN BELGIQUE.

- 12) Veuillez préciser quelles sont les fonctions exercées par les différents membres de votre personnel en Belgique.
- 13) Votre société dispose-t-elle d'un stock de marchandises en Belgique ? Si oui, où ?
- 14) Payez-vous des honoraires, commissions ou loyers en Belgique, si oui, veuillez donner l'identité et l'adresse complète des bénéficiaires.
- 15) Votre société est-elle propriétaire d'immeubles en Belgique, si oui, veuillez en préciser la ou les adresses, veuillez fournir une copie des actes d'achat ainsi que les éventuels contrats de bail et une copie du dernier avertissement-extrait de rôle au précompte immobilier.
- 16) Si vous estimez ne pas être imposable en Belgique, veuillez nous en fournir les raisons

### IV. COMPTABILITE.

- 17) La comptabilité est-elle tenue en Belgique, si oui, où et par qui (adresse)?
- 18) Veuillez me faire connaître les noms et adresses de vos conseils et conseillers fiscaux en Belgique.
- 19) Veuillez préciser la langue (français ou néerlandais) dans laquelle vous désirez que votre dossier soit traité.
- 20) Veuillez me communiquer le listing TVA, le bilan et le compte de résultats de vos biens belges ainsi que les bilans de la maison-mère pour le ou les exercice(s) d'imposition susmentionné(s).

## Réponses <sup>(1)</sup>

Annexé .....document(s)

Le..... 20....

Le Déclarant,    La Déclarante,

<sup>(1)</sup> Réponses à fournir et à numéroter dans l'ordre des questions s.v.p.